

Le 5 septembre 2012

DECRET

**Décret n° 2010-301 du 22 mars 2010 modifiant le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur**

NOR: DEVE0927916D

Version consolidée au 12 mai 2010

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 modifié relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'énergie en date du 22 septembre 2009,

Décète :

**Article 1**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°72-1120 du 14 décembre 1972 - art. 1 (V)
- Crée Décret n°72-1120 du 14 décembre 1972 - art. 1 A (V)

**Article 2**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 2010.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable et de la mer,

en charge des technologies vertes  
et des négociations sur le climat,  
Jean-Louis Borloo